

SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2015

SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2015

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

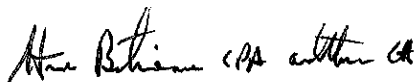
J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, les produits de la SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS comprennent entre autres, certains produits de dons et d'activités de levée de fonds qui ne se prêtent pas à un audit complet selon les procédures d'audit. Notre audit de ces produits a donc été limité à une comparaison des produits enregistrés avec les dépôts bancaires. Par conséquent, je n'ai pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'activités de levée de fonds, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice clos le 31 mars 2015, de l'actif à court terme au 31 mars 2014 et 31 mars 2015 et de l'actif net au 1er avril 2014 et au 31 mars 2015.

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Steve Béliveau, CPA auditeur, CA
Gatineau, le 8 juin 2015

	2015	2014
Produits		
Subvention; Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais	630 546 \$	624 922 \$
Contributions des usagers	266 512	334 259
Activités de levée de fonds	109 200	240 615
Dons	29 260	35 501
Subvention; autres organismes	5 312	27 863
Subvention; Société Habitation Québec	284	988
Contribution; FQSA (Partenaires Santé Québec)	5 176	7 045
Formations à la clientèle	5 785	15 392
Cotisations	1 110	2 525
Intérêts	2 145	2 656
Divers	212	4 660
Amortissement des apports reportés afférent aux immobilisations	4 173	4 423
	<u>1 059 715</u>	<u>1 300 849</u>
Charges d'exploitation		
Activités de levée de fonds	45 619	110 286
Amortissement des immobilisations corporelles	19 011	20 198
Assurances	8 763	8 547
Cotisation FQSA	9 113	9 034
Cotisations, taxes et permis	668	512
Déplacements	14 581	7 318
Énergie	9 834	9 977
Entretien et réparations	6 091	8 561
Formations	5 403	3 315
Frais bancaires	4 756	4 598
Frais d'activités - utilisateurs et proches aidant	4 911	7 151
Frais de bureau	22 206	32 794
Honoraires professionnels	9 599	10 977
Intérêts sur dette à long terme	3 634	4 873
Mauvaises créances	3 336	3 328
Nourriture	33 831	53 200
Projets spéciaux	-	12 366
Publicité et représentation	20 165	25 613
Salaires et avantages sociaux	844 202	911 792
Sous-traitants	11 968	40 512
Télécommunications	10 365	9 945
	<u>1 088 056</u>	<u>1 294 897</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(28 341) \$</u>	<u>5 952 \$</u>

	Affecté - réserves SHQ	Investi en immo- bilisation	Non affecté	2015 Total	2014 Total
Solde au début	52 890 \$	218 210 \$	107 142 \$	378 242 \$	372 290 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges (note 16)	364	(14 838)	(13 867)	(28 341)	5 952
Investissements en immobilisations (note 17)	-	20 448	(20 448)	-	-
Affectation d'origine interne (note 15)	<u>1 650</u>	<u>-</u>	<u>(1 650)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>54 904 \$</u>	<u>223 820 \$</u>	<u>71 177 \$</u>	<u>349 901 \$</u>	<u>378 242 \$</u>

SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS

BILAN

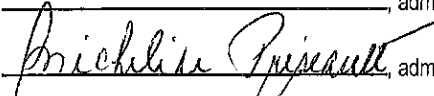
31 MARS 2015

Page 5

	2015	2014
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	15 117 \$	50 139 \$
Débiteurs (note 3)	33 905	40 955
Subventions à recevoir	-	21 192
Frais payés d'avance	1 483	1 206
Dépot à terme réalisable à court terme (note 4)	<u>12 383</u>	<u>-</u>
	62 888	113 492
Dépôts à terme (note 4)	73 349	87 451
Placements réservés (SHQ) (note 5)	54 904	52 890
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>436 806</u>	<u>455 819</u>
	<u>627 947 \$</u>	<u>709 652 \$</u>
Passif		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire (note 7)	19 \$	19 \$
Créditeurs et charges à payer (note 8)	62 538	90 842
Apports reportés (note 9)	2 500	2 940
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 12)	3 998	19 799
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice (note 12)	<u>-</u>	<u>76 506</u>
	69 055	190 106
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 10)	102 171	141 304
Dette à long terme (note 12)	<u>106 820</u>	<u>-</u>
	<u>278 046</u>	<u>331 410</u>
Actif net		
Affecté réserves SHQ (note 15)	54 904	52 890
Investi en immobilisations	223 820	218 210
Non affecté	<u>71 177</u>	<u>107 142</u>
	<u>349 901</u>	<u>378 242</u>
	<u>627 947 \$</u>	<u>709 652 \$</u>
Éventualités (note 13)		
Engagement contractuel (note 14)		

Pour le conseil d'administration,


 _____, administrateur


 _____, administrateur

SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

Page 6

	2015	2014
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(28 341) \$	5 952 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	19 011	20 198
Amortissement des apports reportés	<u>(4 173)</u>	<u>(4 423)</u>
	(13 503)	21 727
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement :		
Débiteurs	7 050	(2 847)
Frais payés d'avance	(277)	(1 206)
Subventions à recevoir	21 192	25 832
Subvention à recevoir - long terme	-	14 726
Créditeurs et charges à payer	(28 301)	18 118
Apports reportés	<u>(440)</u>	<u>(25 527)</u>
	<u>(14 279)</u>	<u>50 823</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de dépôts à terme	(295)	(25 598)
Encaissements de dépôts à terme	-	25 282
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(17 835)
Apports afférents aux immobilisations corporelles	<u>(34 961)</u>	<u>6 282</u>
	<u>(35 256)</u>	<u>(11 869)</u>
Activités de financement		
Variation nette de l'emprunt bancaire	-	(99)
Emprunts à long terme	34 961	-
Remboursement de la dette à long terme	<u>(20 448)</u>	<u>(22 882)</u>
	<u>14 513</u>	<u>(22 981)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(35 022)	15 973
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>50 139</u>	<u>34 166</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>15 117</u></u> \$	<u><u>50 139</u></u> \$
Constitution de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	<u><u>15 117</u></u> \$	<u><u>50 139</u></u> \$

1. Statut et objectif de l'organisme

Société Alzheimer de l'Outaouais Québécois, un organisme privé sans capital-actions constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour mission de soutenir ainsi que d'informer les aidants naturels et les intervenants, de sensibiliser la population à la maladie d'Alzheimer ainsi qu'aux services offerts et d'offrir des services d'hébergement communautaire à des personnes atteintes de maladie. Société Alzheimer de l'Outaouais Québécois est enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance et est exonérée d'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme est raisonnablement assuré de sa réception. Les apports reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Less apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis au même rythme que les immobilisations auxquelles ils se rattachent.

Les produits tirés de contributions des usagers et de formations à la clientèle sont constatés lorsque le service est rendu.

Les cotisations sont constatées au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Bâtiment	50 ans
Mobilier de bureau et d'hébergement	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Stationnement	25 ans

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures à chaque année pour aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

3. Débiteurs

	2015	2014
Contributions des usagers	22 673 \$	24 299 \$
Provision pour créances douteuses	<u>(4 093)</u>	<u>(2 346)</u>
	18 580	21 953
Sommes à recevoir de l'État; taxes de ventes	10 325	15 838
Intérêts courus	<u>5 000</u>	<u>3 164</u>
	<u>33 905 \$</u>	<u>40 955 \$</u>

4. Dépôts à terme

	2015	2014
Dépôt à terme, 1,6%, échéant en juillet 2016	73 349 \$	75 209 \$
Dépôt à terme, 1,15%, échéant en mars 2016	<u>12 383</u>	<u>12 242</u>
	85 732	87 451
Dépôt à terme réalisable à court terme	<u>12 383</u>	<u>-</u>
	<u>73 349 \$</u>	<u>87 451 \$</u>

5. Placements réservés (SHQ)

	2015	2014
Dépôt à terme, 1,15%, échéant en mars 2016, affecté à la réserve de remplacement immobilière	13 509 \$	13 355 \$
Solde à reporter	<u>13 509</u>	<u>13 355</u>

5. Placements réservés (SHQ) (suite)

	2015	2014
Solde reporté	13 509	13 355
Dépot à terme, 1.6%, échéant en juillet 2016, affecté à la réserve de remplacement immobilière	15 161	13 301
Dépot à terme, 1.6%, échéant en juillet 2016, affecté à la réserve de gestion hypothécaire	<u>26 234</u>	<u>26 234</u>
	<u>54 904 \$</u>	<u>52 890 \$</u>

6. Immobilisations corporelles

	2015		2014	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	75 267 \$	-	75 267 \$	75 267 \$
Bâtiment	521 213	195 636	325 577	336 002
Mobilier de bureau et d'hébergement	67 889	62 733	5 156	9 287
Matériel informatique	16 552	8 279	8 273	10 584
Stationnement	<u>53 649</u>	<u>31 116</u>	<u>22 533</u>	<u>24 679</u>
	<u>734 570 \$</u>	<u>297 764 \$</u>	<u>436 806 \$</u>	<u>455 819 \$</u>

7. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 100 000\$ (50 000\$ - 2014) au taux de 7,85%. Cette marge de crédit est renouvelable annuellement et non-garantie.

8. Crédoiteurs et charges à payer

	2015	2014
Fournisseurs et frais courus	19 217 \$	11 544 \$
Salaires et avantages sociaux à payer	37 626	68 177
Sommes à remettre à l'État; remises à la source	<u>5 695</u>	<u>11 121</u>
	<u>62 538 \$</u>	<u>90 842 \$</u>

9. Apports reportés

	2015		2014	
	Apport reporté - Subventions pour salle Snoezelen	Apport reporté - Aide aux démunis	Apport reporté - Subventions pour salle Snoezelen	Apport reporté - Aide aux démunis
Solde au début	- \$	2 940 \$	25 527 \$	2 940 \$
Montants constatés à titre de produits	- \$	(440) \$	(19 244) \$	- \$
Montants reçus pour l'exercice suivant	- \$	- \$	- \$	- \$
Affecté à l'acquisition d'équipements	- \$	- \$	(6 283) \$	- \$
Solde à la fin	- \$	2 500 \$	- \$	2 940 \$

10. Apports reportés afférents aux immobilisations

	2015		2014	
	Apport reporté - Subvention RHDCC pour équipement Snoezelen	Apports reportés - batiment	Apport reporté - Subvention RHDCC pour équipement Snoezelen	Apports reportés - batiment
Solde au début de l'exercice	5 654 \$	135 650 \$	- \$	139 444 \$
Apport affecté ayant servi à l'acquisition d'équipements	- \$	- \$	6 283 \$	- \$
Contribution au FQHC	- \$	(34 961) \$	- \$	- \$
Affectations à l'exercice	(628) \$	(3 544) \$	(629) \$	(3 794) \$
Solde à la fin de l'exercice	5 026 \$	97 145 \$	5 654 \$	135 650 \$

11. Apports reportés - bâtiment

	Subvention SHQ à la construction	Contribution au FQHC	Total 2015	Total 2014
	Solde au début	135 650 \$	- \$	135 650 \$
Contribution au FQHC	-	(34 961)	(34 961)	-
Affectations à l'exercice	(3 794)	250	(3 544)	(3 794)
Solde à la fin	131 856 \$	(34 711) \$	97 145 \$	135 650 \$

12. Dette à long terme

	2015	2014
Emprunt, remboursable par mensualités de 639\$ incluant les intérêts au taux de 3,39%, échéant le 1er janvier 2020, garanti par le terrain et le bâtiment d'une valeur comptable nette de 423 376\$ et un cautionnement de la Société d'Habitation du Québec.	110 818 \$	81 579 \$
Emprunt, remboursé en totalité le 1er janvier 2015.	<u>-</u>	<u>14 726</u>
	110 818	96 305
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	3 998	19 799
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>76 506</u>
	<u>106 820 \$</u>	<u>- \$</u>

Conformément à la convention d'exploitation avec la Société d'Habitation du Québec, l'organisme a procédé le 1er janvier 2015 au refinancement de cet emprunt pour une période additionnelle de 20 ans, à la hauteur du montant en capital remboursé par l'organisme au cours des dix premières années après la construction de l'immeuble. Le capital dégagé au montant de 34 981\$ représente sa contribution au Fonds québécois en habitation communautaire.

Les versements en capital à effectuer et le solde renouvelable au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	Exigibles	Renouvelable
2016	3 998 \$	-
2017	4 135 \$	-
2018	4 276 \$	-
2019	4 422 \$	-
2020	3 801 \$	90 186 \$

13. Éventualités

Une poursuite de 57 555\$ a été intentée contre l'organisme par un ancien employé. Ce dernier a aussi intenté deux autres recours devant la Commission des relations du travail et la Commission des lésions professionnelles pour des compensations financières non déterminées à ce moment. L'organisme a contesté cette réclamation qui, de l'avis de la direction, est sans fondement. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que la société pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

L'organisme gère un projet immobilier dans le cadre du programme Accès Logis (ACL) avec la Société d'Habitation du Québec (SHQ). Ce projet est lié à des conditions spécifiques diverses énumérées dans les conventions signées entre l'organisme et la SHQ. La SHQ a remboursé la totalité d'une hypothèque de l'organisme au cours des derniers 15 ans d'un montant emprunté pour la construction de 189 720\$ plus les intérêts. La SHQ possède une garantie de deuxième rang sur l'immeuble garantissant les obligations découlant de ces conventions d'exploitations. Au cours de l'exercice, une vérification par la SHQ en vertu du refinancement du prêt hypothécaire a décelé l'arrêt des activités d'hébergement en janvier 2015 et la planification de la mise en vente futur de l'immeuble. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de l'approbation par la SHQ de la cession d'activités requis selon la convention d'exploitation avec la SHQ et le montant que la société pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

14. Engagement contractuel

Les loyers minimums futurs de l'organisme en vertu d'un bail d'un immeuble venant à l'échéance le 30 avril 2025 totalisent 985 251 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2016	108 468 \$
2017	108 468 \$
2018	108 468 \$
2019	108 468 \$
2020	108 468 \$
Autres	442 911 \$

15. Affectation d'origine interne

Des montants de 26 234\$ et de 28 670\$ sont affectés respectivement aux réserves de gestion-hypothèque et de remplacement immobilière. L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Réserve de gestion-hypothèques

Cette réserve permet à l'organisme d'atténuer l'augmentation importante des mensualités qu'entraînerait une hausse sensible du taux d'intérêt lors de renouvellement du prêt hypothécaire.

Réserve de remplacement immobilière

Cette réserve permet à l'organisme de payer le coût de remplacement, de modernisation et d'amélioration d'éléments spécifiques lorsque l'état d'usure de ceux-ci ne justifie plus d'investir dans leur entretien. A chaque année, l'organisme doit mettre dans cette réserve un montant de 1 650\$ plus les intérêts des placements s'y rattachant en vertu d'une convention d'exploitation signée avec la Société d'Habitation du Québec.

16. Insuffisance des produits sur les charges reliée à l'actif net investi en immobilisations

	2015	2014
Amortissement des immobilisations corporelles	(19 011) \$	(20 198) \$
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>4 173</u>	<u>4 423</u>
	<u>(14 838) \$</u>	<u>(15 775) \$</u>

17. Investissements en immobilisations

	2015	2014
Paiement en capital sur l'hypothèque immobilière	20 448 \$	22 882 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	17 835
Apports reçu afférents aux immobilisations corporelles	-	(6 282)
Refinancement de l'hypothèque immobilière	(34 961)	-
Contribution au FQHC	34 961	-
	<u>20 448 \$</u>	<u>34 435 \$</u>

18. Instruments financiers**Risques et concentrations**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques au 31 mars 2015.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à sa dette à long terme et ses créanciers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.